



**Lalonde, Girouard,
Letendre & associés**

Lalonde, Girouard,
Letendre & associés ltée
455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1Z3

Téléphone : (514) 393-1000
Télécopieur : (514) 393-0156
Télex : 055-61250

Le 17 avril 2002

164

DA45

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Monsieur Jacques Verville, ing.
Ministère des Transports du Québec
245, boul. Saint-Jean Baptiste
Châteauguay, Québec
J6K 3C3

Objet: AUTOROUTE 30
Réf./MTQ : 20-5471-7593
N/réf. : 602814

Monsieur,

Lors d'une récente réunion à vos bureaux, vous nous avez remis copie d'un mémoire présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, préparé pour Métro Richelieu.

Il y est question, entre autres, de la distance d'entrecroisement de musoir à musoir des entrées/sorties entre la rue Brébeuf et la rue Saint-Pierre (route 209), schéma 7.0 du rapport.

Les distances auxquelles on y réfère proviennent du plan concept. Une validation des différents éléments du projet doit être faite à l'étape de l'avant-projet préliminaire.

À votre demande, une telle validation a été faite pour les entrées-sorties entre les rues Brébeuf et Saint-Pierre; les distances d'entrecroisement, calculées selon les normes du MTQ, sont respectivement de 496 mètres du côté sud et 523 mètres du côté nord.

Dans les normes du MTQ (tome 1, chapitre 9, page 17, Carrefours dénivelés) entre carrefours mineurs, la distance minimum entre deux carrefours est de 450 mètres. Ces distances respectent donc les normes du MTQ. Avec les volumes de circulation établis pour l'horizon 2016 et le logiciel « Highway Capacity Software 2000 », les calculs du niveau de service démontrent un niveau de service B.



Monsieur Jacques Verville, ing.
Le 17 avril 2002
Page 2

Nous joignons à la présente copie de notre plan intitulé « Distances d'entrecroisement
Brébeuf à Saint-Pierre » montrant les entrées sorties dans ce secteur.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Gaëtan Boyer, ing. M.Sc.

/li

p.j.



CARREFOURS DÉNIVELÉS

NORME

Directeur général adjoint
Infrastructures et technologies

J.P. Tremblay
Jean-Pierre Tremblay, Ing.

Tome

I

Chapitre

9

Page

17

Date

93 09 15

Tableau 9.5-1
Distance (L) entre des entrées et des sorties

	Entrée – entrée ou Sortie – sortie		Sortie – Entrée		Sorties ou entrées successives sur une bretelle	
	Autoroute	Voie latérale	Autoroute	Voie latérale	Carrefour majeur	Carrefour mineur
Souhaitable	450	360	225	180	360	300
Minimale	300	210	150	120	240	180

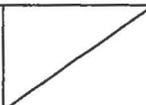
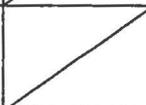
	Entrecroisement				Chemin de desserte vs Autoroute
	Entre un carrefour majeur et un carrefour mineur		Entre deux carrefours mineurs		
	Autoroute	Voie latérale	Autoroute	Voie latérale	
Souhaitable	900	600	600	450	600
Minimale	600	450	450	300	450

Note :

– les cotes sont en mètre.

150-1-202

150-1-2-6

Date	Modifications (nature)	Par
02-04-15	Date d'émission du plan	
Sceau		
No. : 602814-0300		
<h1>Québec</h1>  <h2>Ministère des Transports</h2>		
 Lalonde, Girouard, Letendre & associés		
<small>Lalonde, Girouard, Letendre & associés (1993) ltée 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3 Téléphone: (514) 393-1000, Télécopieur: (514) 393-0156</small>		
Titre AUTOROUTE #30 DISTANCES D' ENTRECROISEMENT BRÉBEUF À SAINT-PIERRE		
Échelles horizontale 1:1000 verticale 1:1000		
		
Identification technique CH-20-5471-7593		
Identification de regroupement		

602814-CR-007